

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

Bénévole et Ami de l'École de la République et des Enfants

Fonction du DDEN

Le **DDEN** est nommé **officiellement** par l'Inspecteur Académique de l'Éducation Nationale pour 4 ans, renouvelable

Le **DDEN** adhère à la Fédération Nationale des DDEN.

Le **DDEN** est **membre de droit du Conseil d'École** dans les écoles primaires ; maternelles et élémentaires. A ce titre, il doit être invité à chaque conseil et doit y assister.

Le **DDEN** est attaché aux principes de la **laïcité** : liberté de conscience, respect des autres et de leurs convictions.

Mission du DDEN

L'indépendance du **DDEN** lui permet de jouer un rôle de **médiation** et de **liaison** dont le seul objectif est **l'intérêt de l'élève**. Il veille aux bonnes conditions de vie de l'enfant **dans** l'école et **autour** de l'école. Il suit attentivement les propositions concernant **la vie scolaire** et **périscolaire** telles que l'hygiène, la sécurité, la carte scolaire... Le **DDEN** écoute et agit en toute neutralité.

Le **DDEN** exerce sa mission dans la ou les écoles dont il a la charge et en rend compte à sa Délégation de rattachement.

VOUS SOUHAITEZ ŒUVRER POUR LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS

VOUS SOUHAITEZ PORTER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, DE LA LAÏCITE

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER, REJOIGNEZ-NOUS

Délégation Départementale de l'Éducation Nationale

Fontainebleau - Seine et Loing

Présidente

Isabelle TERRIAC

06 82 09 83 47